

# Pass Sport :

Le pass Sport est une aide 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive, dans un club ou dans une salle de sport.

## Qui est concerné ?

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

## Plus d'informations sur :

[www.pass.sports.gouv.fr](http://www.pass.sports.gouv.fr)

# Le pass Culture

C'est une application géolocalisée qui permet à vos enfants âgés de 15 à 18 ans de profiter, grâce un crédit progressif selon leur âge, de nombreux biens, sorties et activités culturelles près de chez eux (cinéma, théâtre, spectacles, musées, livres, BD, vinyles, instruments de musique...), d'approfondir ou de s'initier à une pratique artistique, d'inviter ses amis à partager une activité culturelle (offres "duo") et de vivre des expériences culturelles exclusives.

Une multitude d'offres culturelles à la fois payantes et gratuites sont publiées quotidiennement sur le pass Culture par l'ensemble des acteurs culturels engagés dans ce dispositif et désireux de faire découvrir aux jeunes bénéficiaires la richesse de leurs catalogues et de leur programmation.

## ❖ **Les montants**

Tous les jeunes de 15 à 17 ans résidant en France depuis plus d'un an bénéficient d'un crédit pass Culture. Cette somme leur permet d'accéder à des biens et des services culturels. Il varie selon leur âge :

- 20 € pour les jeunes de 15 ans ;
- 30 € pour les jeunes de 16 et 17 ans.

Les montants non consommés entre 15 et 17 ans sont cumulables d'une année à l'autre et disponibles jusqu'à la veille des 18 ans.

Les jeunes de 18 ans bénéficient de leur côté d'un crédit de 300 €, à dépenser durant deux ans.

## ❖ **L'inscription**

Voici les étapes d'inscription de 15 à 17 ans :

1. Télécharger l'application pass Culture ou se connecter sur la web-application
2. Se munir de ses identifiants EduConnect (disponibles auprès de son établissement scolaire) et créer un compte. Ceux qui n'ont pas la possibilité d'avoir des identifiants EduConnect peuvent aussi se connecter en filmant leur pièce d'identité directement depuis l'application
3. Ouvrir des droits grâce à ses identifiants EduConnect
4. Utiliser son crédit en achetant des produits culturels

À 18 ans (la démarche d'inscription est possible jusqu'à la veille du 19e anniversaire) :

L'inscription se fait directement sur l'application pass Culture, ou sur la web-application. Les jeunes de 18 ans devront filmer leur pièce d'identité sur l'application. Les documents acceptés sont :

- ✓ Une carte Nationale d'Identité (autre pays de l'Union Européenne)
- ✓ Un passeport
- ✓ Un titre de séjour

## ❖ **L'accès aux offres**

Les 15-17 ans ont accès aux mêmes offres que les 18 ans, dans la limite de leur crédit, et à l'exception des jeux vidéo et de certaines offres numériques payantes. Seules sont éligibles la presse écrite numérique, les e-books, les livres audio, les pratiques artistiques numériques ainsi que les offres de spectacle et musique livestream.

Les achats de biens numériques sont plafonnés à 100€, mais de nombreuses offres numériques gratuites sont également disponibles pour tous (podcasts, films, événements).

**En savoir plus sur [les offres proposées sur le pass Culture](#).**

# ANCV

Coupon Sport, pour vos envies sportives

- Des coupures de 10, 15 et 20€, non sécables
- Pour régler cotisations, frais d'adhésion, cours ou stages auprès de nombreuses associations et clubs en France
- Auprès du [réseau Coupons Sport](#)
- Valable 2 ans, en plus de l'année d'émission et échangeable en fin de validité

Le Coupon Sport est utilisable toute l'année et bénéficie à toute la famille, pour des dépenses en France dans les clubs et associations sportifs du réseau.

# Ou encore les chèques ANCV

# Pass'Région

La carte Pass'Région propose aux jeunes des avantages dans le domaine de l'éducation (manuels scolaires, premier équipement professionnel), la culture, le sport, la santé, la valorisation de l'engagement... Les avantages diffèrent selon votre cursus.

## **Les avantages du Pass'Région permettent d'économiser plus de 600 € selon votre cursus :**

- Obtention gratuite des manuels scolaires pour les lycéens
- Aide au 1er équipement professionnel (entre 50 et 500 € selon la formation)
- 20 € pour aller au cinéma,
- 30 € pour profiter d'un spectacle ;
- Entrées gratuites illimitées dans les musées (expositions et visites guidées) ;
- 15 € pour l'achat de livres loisirs ;
- 10 € pour accéder à du contenu culturel numérique (musique, jeux vidéo, documentaires) ;
- 30 € pour pratiquer un sport, portés à 60 € si handicap, prescription médicale ou sport de self-défense pour les filles ;
- 60 € pour se former au PSC1 (Formation Secourisme 1er Secours) ;
- Coupons dépistage/prévention pour la santé.

## **Cette aide s'adresse aux jeunes inscrit :**

- En lycée public ou privé sous contrat,
- Maison familiale rurale,
- École de production,
- Centre de formation d'apprentis, Organisme de formation par apprentissage,
- Établissement de formations sanitaires et sociales,
- Mission locale,
- École de la deuxième chance,
- Institut médico-éducatif, Institut médico-professionnel, Institut d'éducation motrice,
- CNED

Rendez vous sur : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>

